



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69
mairie@haulchin.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

RUE VOLTAIRE

Madame la Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Vu le Code de la Route et en particulier les articles R44 et R225,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les travaux de réfection de voirie réalisés rue Voltaire,
Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité nécessaire,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Voltaire le lundi 20 novembre 2023 entre 7h30 et 17h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire matérialisant ces restrictions sera placée aux extrémités des sections affectées.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par Monsieur le Directeur Général des Services dans les conditions habituelles. Les infractions à ses dispositions seront constatées et dans les conditions réglementaires par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, le 17 novembre 2023

Le Maire,
Bruno RACZKIEWICZ



Nicolas PETTE
Directeur Général des Services

**pour le Maire
et par délégation**